AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C0115
FR0011981968-FS0059

22 janvier 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 janvier 2024, la société par actions simplifiée Delfinances[1] (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 janvier 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir 19 808 249 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 7,00% du capital et 6,06% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions WORLDLINE hors et sur le marché[3].

[1] Contrôlée par Crédit Agricole S.A.
[2] Sur la base d'un capital composé de 282 974 981 actions représentant 326 852 320 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué diffusé le 22 janvier 2024 par Crédit Agricole S.A.